

Contraception et IVG hormonales

Objectifs :

- (notionnel) : La connaissance de plus en plus précise des hormones naturelles contrôlant les fonctions de reproduction humaine a permis progressivement la mise au point de molécules de synthèse qui permettent une maîtrise de la procréation de plus en plus adaptée, avec de moins en moins d'effets secondaires. Ces molécules de synthèse sont utilisées dans : - la contraception régulière (« la pilule ») ; - la contraception d'urgence ; - l'IVG médicamenteuse.
- (méthodologique) : Analyser un graphique – Utiliser un logiciel de modélisation moléculaire – Tirer les informations d'un texte

Question 1 : Rappeler quel est la succession de phénomènes qui provoquent l'ovulation.

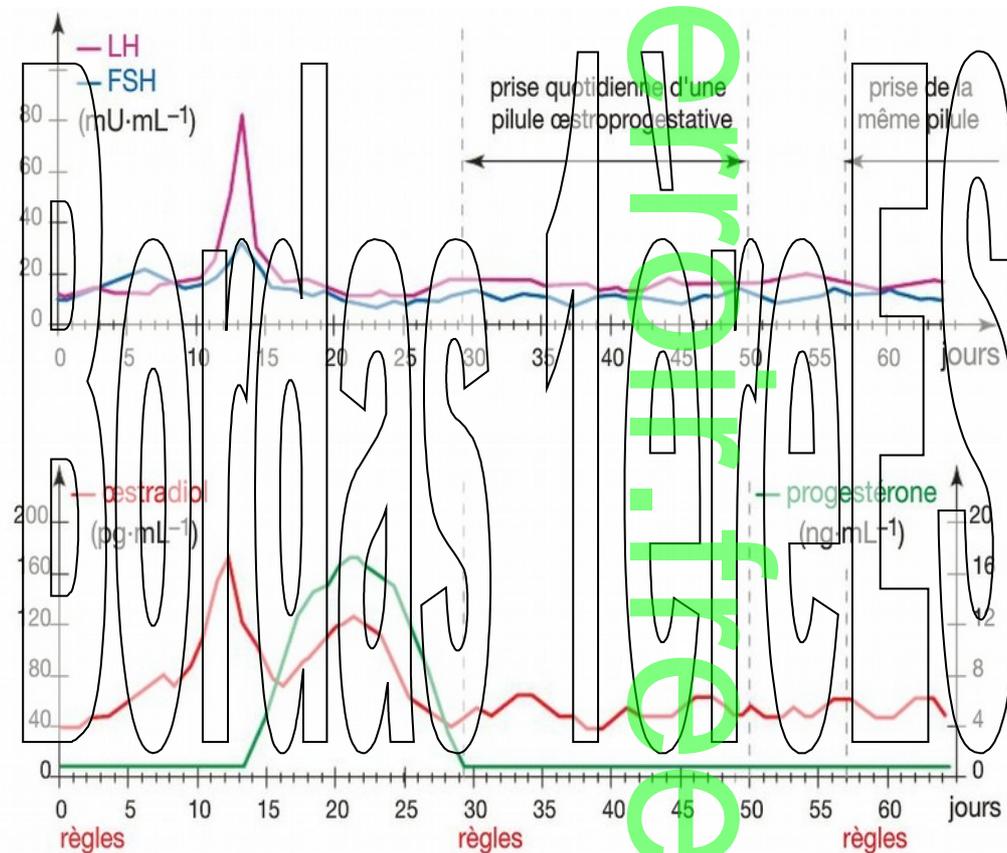
Question 2 : A partir du graphique (page suivante) et du texte ci-dessous, déterminer pourquoi la pilule a un à un effet contraceptif.

La pilule est une méthode de contraception mise au point en 1956 par Pincus et Chang. En 1967, la loi Newirth autorise la contraception en France.

Le principe de la pilule repose sur la prise à heure fixe des deux hormones féminines de synthèse en faible quantité, on parle de pilule oestro-progestative ou pilule combinée.

Il existe aussi des pilules dites microdosées qui ne reposent que sur la prise de progestérone.

L'efficacité contraceptive de la pilule est de 100 % s'il n'y a pas d'oubli et qu'elle a été correctement choisie en accord entre le médecin et la patiente.

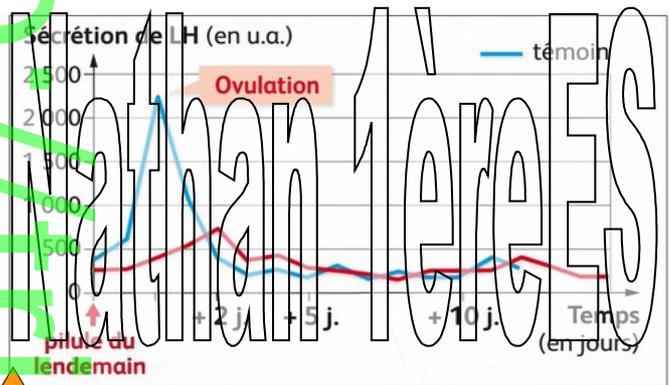


Concentration sanguine en hormones naturelles dans le sang sans ou avec prise de pilule combinée

Question 3 : En cas de rapports sexuels non protégés ou mal protégés dans la période péri-ovulatoire, il existe une contraception dite contraception d'urgence ou pilule du lendemain dont l'efficacité peut aller jusqu'à 98 %. A partir des deux documents suivants, expliquer pourquoi on peut parler de contraception d'urgence et en quoi cette pilule peut permettre d'éviter une grossesse.



2 La pilule du lendemain



3 Sécrétion de LH après la prise d'une pilule du lendemain (Norlevo). Courbe témoin : cycle normal.

i Depuis 2002, la pilule du lendemain peut être délivrée de façon anonyme et gratuite par le pharmacien, un médecin, un centre de planning familial (le plus proche étant à l'hôpital Béchère, Clamart) ou l'infirmière scolaire à titre exceptionnel qui vous accompagnera psychologiquement et répondra à vos questions. Il existe aussi une pilule dite « du surlendemain » qui ne peut être délivrée que par un médecin.



Question 4 : Dans le cas d'une grossesse non désirée, il est possible de pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale ou médicamenteuse depuis la loi Veil de 1975 modifiée en 2001.

L'IVG doit être demandée par la jeune fille elle-même. En outre, les impératifs suivants sont nécessaires :



- La jeune fille doit présenter une confirmation écrite de demande d'IVG ;
- l'attestation de consultation psycho-sociale car l'IVG ne se fait qu'après deux consultations préalables avec un médecin et une consultation psycho-sociale. Il y a un délai d'une semaine de réflexion quasi-impératif entre la demande et la deuxième consultation, semaine au cours de laquelle se fait la consultation psychosociale ;
- le consentement écrit de son père ou de sa mère (ou de son représentant légal), ou l'attestation de réalisation du choix de l'adulte accompagnant si la femme mineure ne dispose pas de ce consentement ;
- respecter un délai de 12 semaines de grossesse (14 semaine d'aménorrhée) pour l'IVG chirurgicale ou 5 semaines (7 semaines d'aménorrhée) pour une IVG médicamenteuse.

A partir du modèle moléculaire du RU-486 (molécule utilisée dans l'IVG médicamenteuse découverte en 1979) présentée à gauche et de la progestérone présentée à droite, expliquer pourquoi cette molécule a un effet abortif.

i En plus de la prise de RU-486, la prise d'une deuxième molécule est nécessaire deux jours après afin d'expulser l'embryon.

